

## **Chapitre V - Noblesse des D'AMOURS**

Puisque la noblesse n'existe plus et que la tenure seigneuriale a été abolie au Canada, il peut être utile de dire quelques mots sur ces deux institutions, pour une meilleure compréhension des chapitres qui vont suivre.

Les nobles étaient une classe privilégiée en France. Très souvent la noblesse était à l'origine une récompense accordée par le Roi à quelqu'un qui s'était distingué dans une bataille, ou qui avait rendu des services insignes au Roi et au royaume. Souvent le titre de noblesse accordé s'accompagnait d'une concession de terres dont le noble devenait seigneur. Cela comportait certains devoirs, comme de recruter des combattants, même de les équiper pour la défense du Roi et du royaume; encore plusieurs nobles étaient invités à prendre part à l'administration du royaume.

Ces titres de noblesse étaient transmis de père en fils. Le fils aîné gardait le même nom et surnom que son père, mais les autres fils prenaient d'autres surnoms. Ce surnom indiquait souvent le nom du château ou du lieu où demeurait le seigneur. Ainsi: le sieur de Serain ou de Clignancourt. Les demoiselles prenaient le surnom de leur père. : demoiselle de Chaufour ou de Plaine.

La noblesse des D'Amours est assez ancienne. Le plus ancien noble semble être Mathurin D'Amours qui est donné comme souche des D'Amours nobles, dans une généalogie complète qui existe aux Archives de Paris, et dont copie se trouve aux Archives Nationales de Québec. Son fils, Mathurin II, fut sénéchal de Durtal; et son petit-fils, Pierre D'Amours, fut seigneur de Serain. Ce Pierre D'Amours, sieur de Serain, était procureur du Roi à Baugé et Maître des Requêtes du Roi de Sicile en 1474.

Trois générations plus tard, on trouve un autre Pierre D'Amours, seigneur de Serain, baron de Foujon, conseiller au Parlement de Paris, conseiller d'Etat ordinaire, époux de Jeanne de Prévost.

Un de ses fils, Louis, fut le père de Mathieu, le premier ancêtre des D'Amours au Canada. Une soeur de Louis, nommée Élisabeth, est devenue la femme de Michel de Lauzon, seigneur d'Aubervilliers près de Meudon, conseiller au Parlement de Paris.

Louis D'Amours, écuyer, conseiller au Châtelet, s'est marié d'abord à Marie Regnault dont il eut cinq enfants; puis il maria Anne Gravelle qui n'eut pas d'enfant. De plus il eut une autre conjointe de fait, Élisabeth Tessier, mère de trois enfants, dont Mathieu et Élisabeth, qui vinrent au Canada en 1651.

En France et en la Nouvelle France, le régime féodal était en vigueur. Les nobles ou seigneurs possédaient de grandes étendues de terre sur lesquelles ils avaient plusieurs droits, même de haute, moyenne et basse justice. Ils pouvaient concéder des parcelles de terre à titre de cens et rente, c'est-à-dire que le concessionnaire devait payer chaque année le cens (minime somme) et la rente (ou loyer), qui variait selon l'étendue de terre obtenue par le censitaire. Le seigneur pouvait exiger des corvées de ses censitaires pour des travaux d'utilité publique ou pour son domaine. En certains cas, le seigneur pouvait reprendre une terre concédée en dédommageant le censitaire. Au Canada, les concessions se faisaient à la condition que le censitaire tienne feu et lieu sur sa concession pour la développer.

En France on exerçait un certain contrôle des titres de noblesse. A certaines périodes fixées par la loi, chaque noble devait fournir des preuves de l'authenticité de sa noblesse. C'est ainsi que le 10 décembre 1668, un arrêt du Conseil d'État, à Paris, confirma la noblesse des D'Amours de Paris. Ce document fut enregistré au Conseil Supérieur de Québec, le 8 octobre 1725, sur la demande de Philippe D'Amours, sieur de La Morandière.

Comme beaucoup d'autres familles nobles, les fils de Mathieu D'Amours prirent des titres ajoutés à leurs noms: sieur de Freneuse, de Clignancourt, de Plaine, etc. Ordinairement ces titres devaient signifier le nom de la résidence ou de l'endroit originaire du titré. Ainsi, sieur de Clignancourt aurait dû signifier que ce titré (ou son père) avait un château à Clignancourt. Mais en Nouvelle France, on employait ces titres pour mieux identifier les fils de la même famille, et souvent ce titre finissait par remplacer le nom de famille; par exemple, on parlera de Joseph de Plaine, au lieu de Joseph D'Amours, sieur de Plaine; on dira même M. de Plaine.

Les titres employés par les fils D'Amours sont: de Chaufour (des Chauffours, D'Echauffour, de Chofour), de Freneuse, de Clignancourt, de Louvières, de Plaine, de la Morandière, de l'Isle Ronde, du Jour, de Courberon.

Voici l'origine de quelques-uns de ces titres :

**Chaufour** est un bourg dans la commune St-Barthélemy, près d'Angers. C'était une seigneurie importante. En 1509, elle appartenait à Pierre Lecouvreur et Anne D'Amours. En 1586, elle fut achetée par Jean D'Amours, conseiller au Parlement de Rennes.

**Freneuse** est une commune du département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen; 450 habitants.

**Clignancourt**, jadis dans la banlieue de Paris; aujourd'hui enclavé dans la ville de Paris.

**Louvières**, bourg d'environ 200 âmes de la Haute Marne. Il peut s'agir aussi, peut-être, de l'ancienne Ile Louvier, du IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Plaine**, il s'agit de Plaine St-Denis, aujourd'hui ville de 6000 âmes, rattachée à Paris-Clignancourt.

Quant aux autres titres: de la Morandière, de l'Isle Ronde et Courberon, il n'y a rien de certain. Le titre "du Jour" était porté par un beau-frère de Mathieu D'Amours, marié à Renée, la demi-sœur de Mathieu.

Le titre Courberon a subi des modifications pour devenir Coubron, Corpron, Colpron, et même Colburn, aux États-Unis